

NÉGO 2015 - PROPOSITIONS TABLE CENTRALE CSN

Voici les propositions dont nous débattons à la prochaine AG.

Qu'en pensez-vous ?

Vous pouvez écrire vos commentaires ou idées d'amendements en cliquant (dans la barre d'outils) sur «Insertion» puis «Commentaire».

Proposition 1

Que le Front commun revendique :

- **Un rattrapage salarial graduel :**
 - > 2 % par année;
 - > une hausse résiduelle en fin de convention pour combler l'écart restant identifié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
- **La parité salariale / protection contre la hausse du coût de la vie :**
 - > 2 % par année (ajustement annuel égal à l'inflation si l'indice des prix à la consommation du Québec dépasse 2 %);
- **Une amélioration des conditions de vie, particulièrement pour les bas salariés et ceux en situation de précarité :**
 - > Un redressement annuel de 0,5 % du salaire moyen du secteur public, versé sous forme de montant fixe et intégré aux taux et aux échelles ;
 - > Un redressement supplémentaire équivalent à la portion de la croissance du PIB réel qui dépasse 1 %, versé sous forme de montant fixe et intégré aux taux et aux échelles ;
 - > L'introduction de clauses de convention collective qui inversent le processus de précarisation des emplois et qui puissent servir de modèles pour l'ensemble de la société québécoise.

En résumé, une convention collective d'une durée de trois ans avec les augmentations salariales suivantes :

- 1er avril 2015 : 4,5 %;
- 1er avril 2016 : 4,5 %;
- 1er avril 2017 : 4,5 %.

S'ajoutent à ces augmentations des montants variables selon l'évolution de la conjoncture économique et sociale.

Proposition 2

Que les hausses salariales soient appliquées à la même date pour tous.

Proposition 3

3.1 Que les paramètres salariaux s'appliquent aux primes exprimées en montant fixe.

3.2 Que soient consacrées dans les conventions les sommes versées pour les salariés, le tout selon l'esprit des lettres d'entente convenues dans le réseau de la santé et des services sociaux relatives aux troubles graves de comportement (TGC), aux mesures d'attraction et de rétention pour la région du Grand-Nord et pour les salariés oeuvrant auprès des bénéficiaires en CHSLD.

Proposition 4

Que le Front commun recherche un engagement ferme du Conseil du trésor pour qu'il y ait des solutions concrètes mises de l'avant concernant la conciliation famille-travail-études.

Proposition 5

5.1 Que le Front commun recherche un engagement ferme du Conseil du trésor pour la mise en place de solutions à la sous-traitance et à la privatisation des services.

5.2 Que le Front commun recherche un engagement ferme du Conseil du trésor pour établir des protections contre l'érosion de notre autonomie professionnelle.

Proposition 6

Que le Front commun revendique une amélioration au chapitre des disparités régionales pour les avantages suivants :

6.1 Revendiquer une révision à la hausse de la prime d'isolement et d'éloignement.

6.2 Revendiquer, pour la personne salariée qui subit un préjudice fiscal lors du paiement ou du remboursement des frais de sortie encourus, la révision de l'imposition sur les bénéfices reliés au travail dans les régions éloignées, en incluant notamment une compensation équivalant à l'impôt payé.

6.3 Revendiquer que les localités de Kuujuaq, Kuujuarapik et de Whapmagoostui soient intégrées au secteur IV.

6.4 Revendiquer que la ville de Fermont soit incluse dans les localités bénéficiant de la clause d'enfant à charge pour les études postsecondaires.

Proposition 7

Que chaque organisation soit mandatée pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres organisations membres du Front commun.